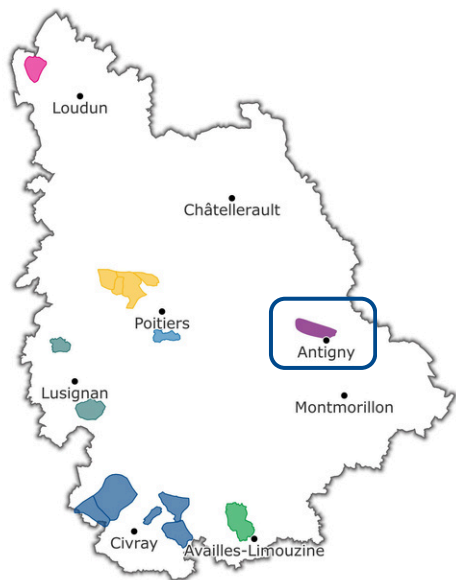


Année 2025

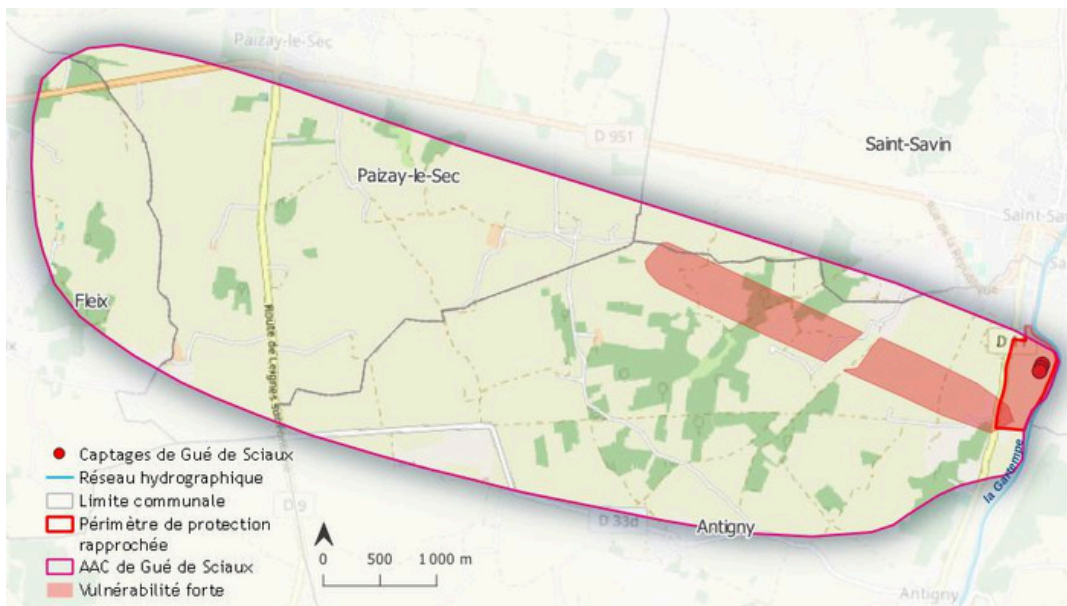
Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

Les captages de Gué de Sciaux faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de Gué de Sciaux** défini pour la période 2022-2024. L'année 2025 constitue une année de césure, dédiée à l'élaboration du nouveau contrat territorial. Celui-ci sera mis en œuvre pour la période 2026-2028.

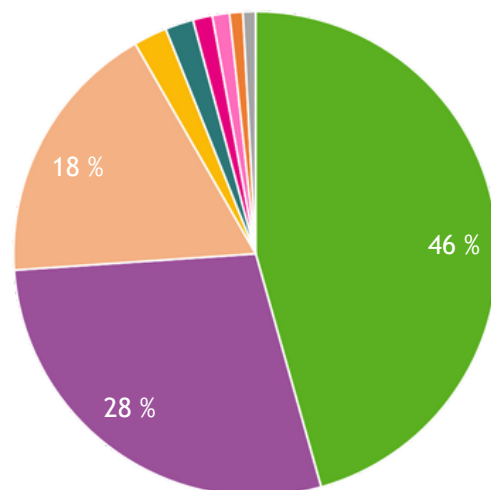
L'AAC* de Gué de Sciaux



- 2 300 ha
- 1 870 ha de Surface Agricole Utile
- 35 exploitations agricoles
- Grandes cultures
- 3 captages prioritaires SDAGE 2022-2027
- Calcaires et marnes du Dogger
- Localisation du captage : Antigny

Occupation des sols (RPG 2025)

- Céréales : 46 %
- Oléagineux : 28 % (*colza, tournesol*)
- Fourrage : 18 % (*luzerne, mélange de légumineuses*)
- Maïs : 2 %
- Jachères : 2 %
- Prairies permanentes : 1 %
- Prairies temporaires : 1 %
- Protéagineux : 1 % (*féverole, pois*)
- Divers : 1 %



Fonctionnement hydrogéologique

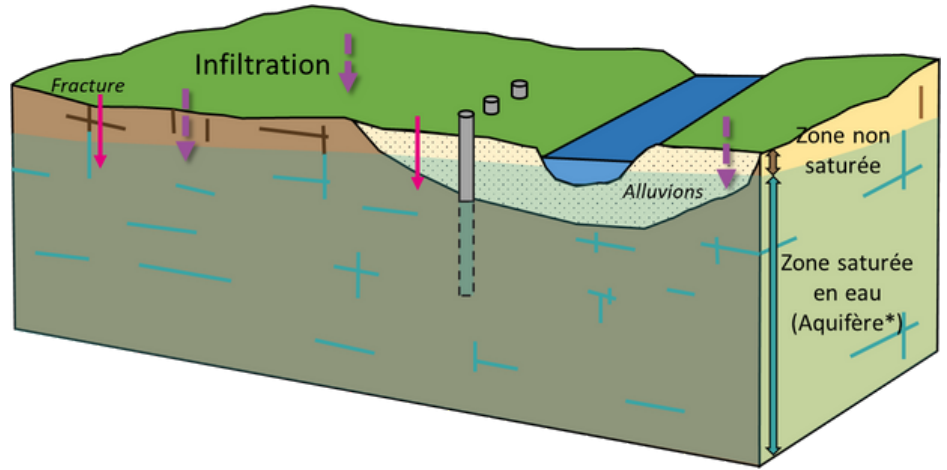
Les forages de Gué de Sciaux captent dans les **calcaires fissurés du Jurassique moyen**. Ils sont implantés en rive gauche de la Gartempe et traversent les alluvions récentes de la Gartempe.

Des transferts rapides vers la nappe souterraine se produisent au niveau des fissures du calcaire et du périmètre rapproché du captage.

Des transferts lents vers la nappe souterraine se font via **l'infiltration** sur l'ensemble de l'aire d'alimentation. Le temps de transfert varie selon l'épaisseur de la zone non saturée et de sa nature.

 **Transferts rapides**
Pics de concentrations

 **Transferts lents**
Bruit de fond



Aquifère* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

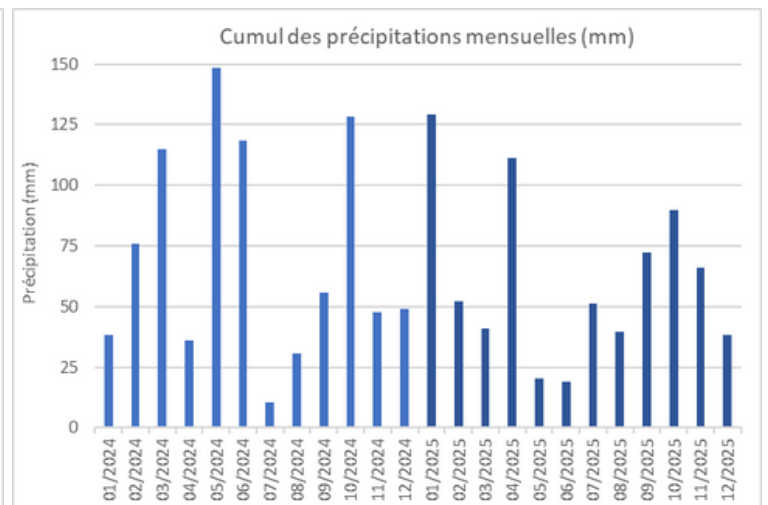
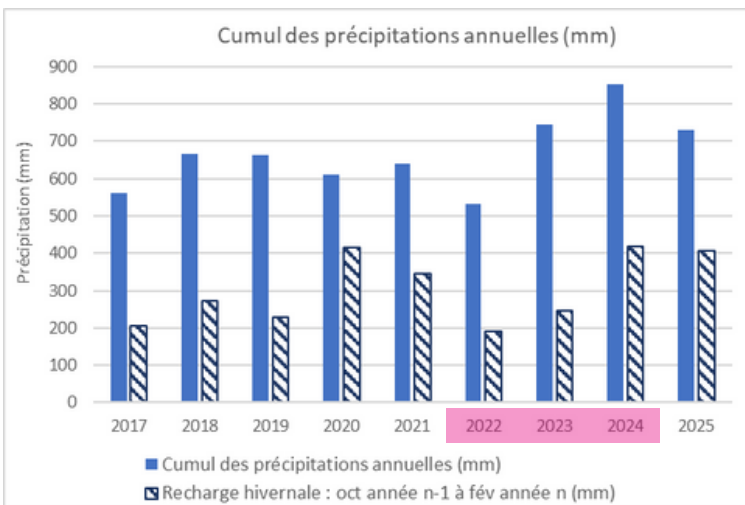


Conditions météorologiques

L'année 2025 présente un **cumul de précipitations légèrement supérieur à la normale** à la station météo d'Archigny. Le mois de janvier a été le plus pluvieux avec 129 mm. La recharge hivernale 2025 (oct. 2024 à fév. 2025) est importante et succède à une année particulièrement pluvieuse.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 730 mm de cumul de précipitations annuel,
- 406 mm de recharge hivernale (octobre 2024 à février 2025).



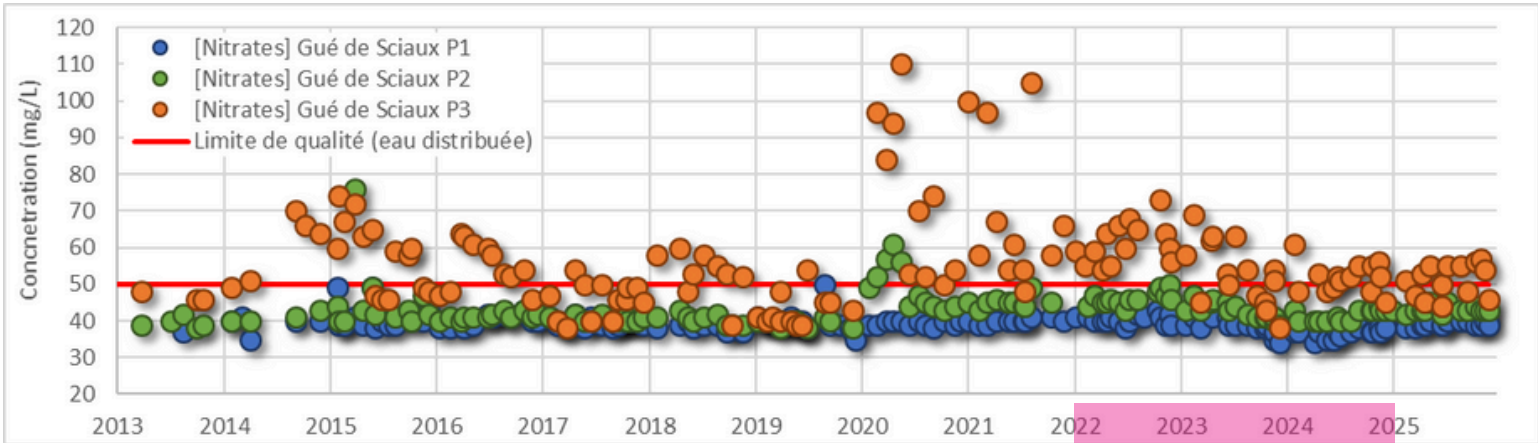
Station météo France de Archigny



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **EAUX BRUTES** des captages de Gué de Sciaux. Les eaux des ouvrages P1 et P2 subissent un traitement au chlore gazeux avant injection dans le réseau. Les eaux distribuées à la population respectent les normes de qualité.

Plus de **3 100 habitants** sont alimentés par cette usine pour une production moyenne annuelle de plus de **119 900 m³**.

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 50 mg/L



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le Contrat 2022-2024 :

Fin du contrat 2024 :

MAX < 50 mg/L

Puits 1 : MOY = 36 mg/L

Puits 2 : MOY = 38 mg/L

Puits 3 : MOY = 50 mg/L



Objectif non atteint

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le nouveau Contrat 2026-2028 :

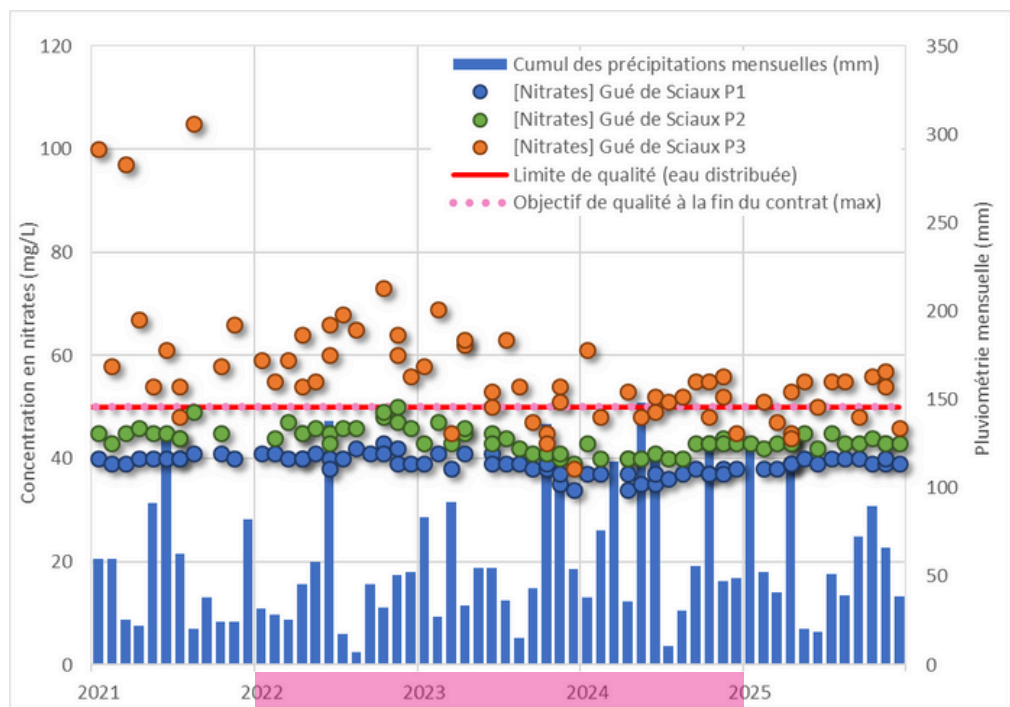
Fin du contrat 2028 :

MAX < 50 mg/L

Puits 1 : MOY = 33 mg/L

Puits 2 : MOY = 38 mg/L

Puits 3 : MOY = 47 mg/L



	[P1] Max	[P2] Max	[P3] Max	Nb d'analyses P1	Nb d'analyses P2	Nb d'analyses P3	Fréquence de dépassements P1	Fréquence de dépassements P2	Fréquence de dépassements P3
2019	50	41	54	15	12	12	7%	0%	8%
2020	40	61	110	12	11	10	0%	36%	100%
2021	41	49	105	11	10	11	0%	0%	91%
2022	43	50	73	16	14	14	0%	7%	100%
2023	41	47	69	14	15	15	0%	0%	67%
2024	38	44	61	15	14	14	0%	0%	64%
2025	40	45	57	14	15	14	0%	0%	64%

En 2025, les teneurs moyennes en nitrates dans les eaux brutes des captages de Gué de Sciaux sont **inférieures à la limite de qualité de 50 mg/L** sauf pour le puits P3 qui n'est pas exploité. Les teneurs en nitrates semblent se **stabiliser** aux puits P1 et P2 en 2025.

L'augmentation des concentrations en nitrates observée en 2020 au puits P3 peut s'expliquer par un retournement et labour de parcelles en luzerne à l'automne à proximité du captage. La teneur maximale en nitrates sur cet ouvrage a diminuée de 48 % depuis le pic observé en 2020.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le Contrat 2022-2024 :

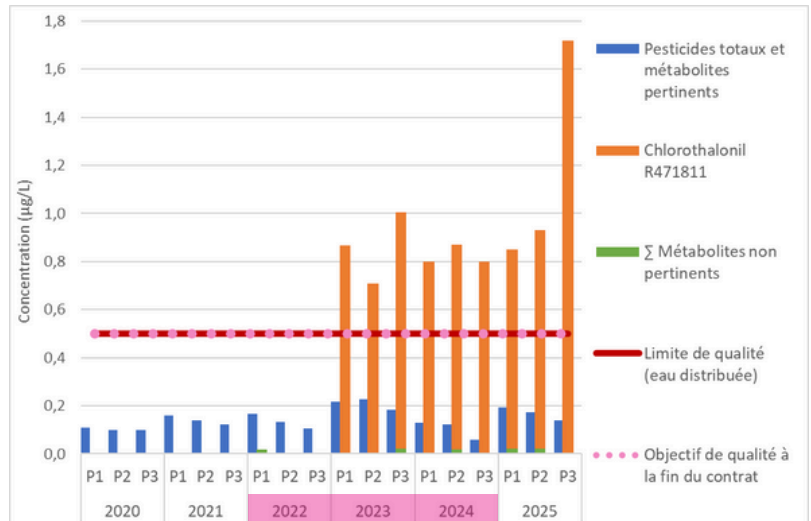
Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans l'eau brute des captages de Gué de Sciaux **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L.**

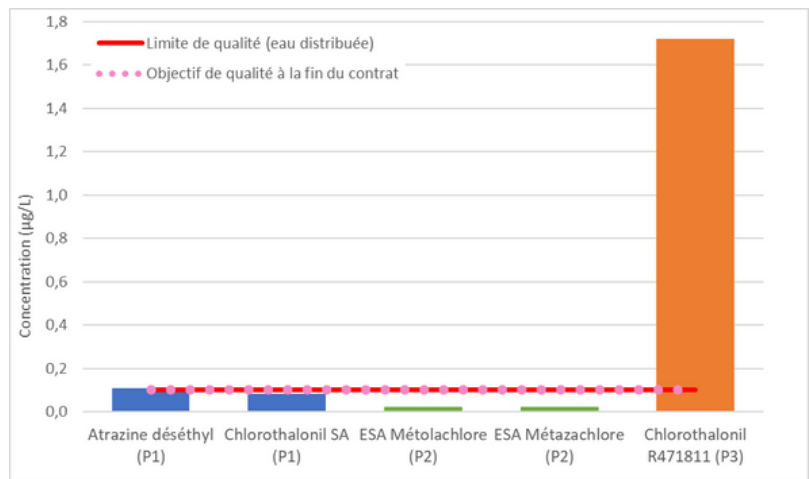
À noter la présence depuis 2023 d'un métabolite non pertinent dans les eaux brutes des captages, le chlorothalonil R471811. La présence de cette molécule depuis 2023 s'explique par la recherche cette année-là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le chlorothalonil.



Concentration maximale en 2025 par molécule

En 2025, l'atrazine déséthyl, métabolite pertinent d'un herbicide interdit depuis 2003, **a été détecté au-dessus de la limite de qualité de 0,1 µg/L aux puits P1 et P2** avec un maximum au puits P1 de 0,11 µg/L en juin et octobre.

Le chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum au puits P3 de 1,72 µg/L en juin.



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides.

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent.

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023.**



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes des captages de Gué de Sciaux

Année 2025



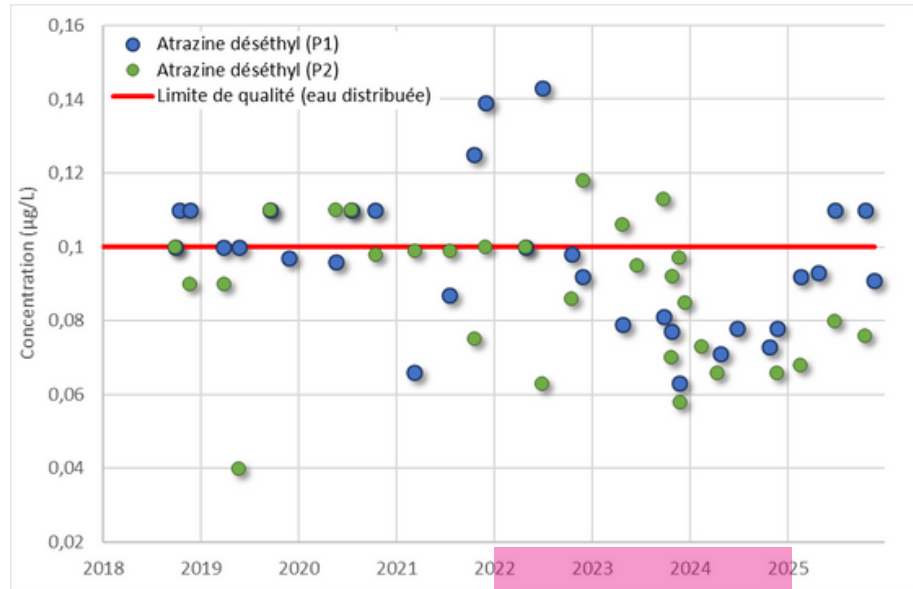
Evolution dans le temps de la concentration en Atrazine déséthyl dans les eaux brutes

L'Atrazine est un herbicide interdit depuis 2003 qui était utilisé sur le maïs.

Ses métabolites sont encore retrouvés dans les nappes souterraines, 20 ans après l'interdiction de la molécule mère.

Le métabolite atrazine déséthyl est retrouvé dans les eaux brutes des captages de Gué de Sciaux. Sa teneur diminue lentement et connaît même une hausse depuis 2024.

Cette molécule est un indicateur du temps qu'une contamination peut mettre à disparaître de la ressource en eau.



En 2025, 229 molécules ont été recherchées, 6 d'entre elles ont été détectées au moins une fois aux captages de Gué de Sciaux.

2 molécules ont été analysées au dessus de **0,1 µg/L (limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents)**.

Année 2025

	[] Max			Nb d'analyses	Fréquence de détection			Fréquence de dépassement		
	P1	P2	P3		P1	P2	P3	P1	P2	P3
Chlorothalonil R471811	0,830	0,910	1,720	6	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Atrazine déséthyl	0,110	0,100	0,092	5	100%	100%	100%	40%	20%	0%
Chlorothalonil SA	0,082	0,080	0,047	6	100%	100%	100%	0%	0%	0%
ESA Métolachlore	0,021	0,022	0,021	5	20%	20%	20%	0%	0%	0%
ESA Métazachlore	<0,02	0,021	<0,02	5	0%	20%	0%	0%	0%	0%
ESA Alachlore	0,067	<0,05	<0,05	5	20%	0%	0%	0%	0%	0%

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Métabolite non pertinent recherché en 2023

Focus sur les molécules quantifiées en 2025

	Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréchage
	Chlorothalonil SA	Métabolite pertinent d'un fongicide		
	Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide	Interdit depuis 2003	Maïs
	ESA Métolachlore*	Métabolites non pertinents d'un herbicide	Métolachlore interdit depuis 2003 S-Métolachlore interdit en 2024	Maïs, tournesol, sorgho, soja, millet... Mercantor Gold, Elina, Dual Gold Safeneur...
	ESA Métazachlore	Métabolite non pertinent d'un herbicide	Autorisé	Colza Alabama, Butisan S, Sultan, Rapsan 500...
	ESA Alachlore	Métabolite non pertinent d'un herbicide	Interdit depuis 2008	Maïs, soja


Métolachlore* : les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore et S-Métolachlore




Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"


 06 37 51 85 08


 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions du contrat de Gué de Sciaux, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET


Responsable du service Ressource


 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

Stephen KENFACK

Chargé de projets agricoles sur les AAC de Fontaine du Son et de Gué de Sciaux

 06 02 14 99 13

 s-kenfack@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources de Gué de Sciaux est financé par :

